

Cette proposition aura pour effet de classer comme fabricants les artistes et les maîtres imprimeurs. C'est une chose que les artistes du pays ne sont pas du tout prêts à accepter. Le bill C-57 aura pour effet de rendre les œuvres d'art encore plus chères. Il rendra plus difficile aux artistes de vendre leurs œuvres au secteur privé et aux galeries d'art. La moitié des artistes à plein temps ont un revenu inférieur à \$6,000, et en rendant leurs œuvres plus chères, on leur en rendra la vente encore plus difficile. Un bon nombre d'artistes arrondissent leurs revenus en faisant tirer leurs gravures à 30, 40 ou 100 exemplaires au maximum. Il s'agit de gravures sur bois, de lithographies et de divers autres genres de gravures qui se vendent généralement dans les galeries d'art. Ces gravures sont une importante source de revenus pour bon nombre d'artistes. La vente de gravures est aussi importante pour beaucoup de galeries. En général, la vente de gravures constitue le gros du chiffre d'affaires de beaucoup de petites galeries commerciales privées. En imposant cette taxe, on ajoute une charge supplémentaire. On pénalise également l'industrie de l'édition et de l'imprimerie, plus précisément le petit nombre d'artisans qui impriment des œuvres d'art originales. Cette taxe est une nuisance inutile. Elle comporte aussi des incidences sérieuses sur l'acceptation générale de la liberté de circulation des œuvres d'art d'un pays à l'autre. Ce bill créera un blocus, si l'on peut dire, des œuvres d'art étrangères venant au Canada.

La plupart des œuvres d'art des autochtones et des Inuits sont diverses formes de gravures. Là encore, on taxe cette forme d'art. C'est une loi stupide car il en coûtera plus cher pour percevoir la taxe qu'elle ne rapportera au gouvernement. C'est une ingérence aveugle dans les milieux artistiques. Cette taxe sera difficile à percevoir. Ce sera un véritable cauchemar administratif.

Par le biais de ce projet de loi, le gouvernement défavorise une forme d'art bien déterminée. La gravure est une forme d'art. Il existe d'autres formes d'art. Il y a notamment la peinture à l'huile, l'acrylique, et ainsi de suite. Cette forme d'art sera plus coûteuse à cause de la taxe de vente supplémentaire imposée sur la gravure.

Dans les milieux artistiques, on sait depuis longtemps que le gouvernement n'a pas de politique artistique et culturelle cohérente; on se plaint depuis longtemps que les initiatives d'un service fédéral vont à l'encontre des intérêts d'un autre et sabotent ses programmes. Ce soir, nous voyons que les agissements et les cogitations d'un groupe de bureaucrates du ministère de l'Impôt vont totalement à l'encontre des déclarations que le gouvernement a faites en matière de politique culturelle.

Et dire que le comité Applebaum est en train de parcourir le pays pour essayer de mettre au point une politique culturelle cohérente! Les membres de ce comité entendent des représentations et reçoivent l'opinion de Canadiens de tous les coins du pays. Cependant, le gouvernement n'attend pas de connaître ses recommandations et conclusions pour agir. Il fait à sa guise dans ce domaine, ce qui ne lui gagnera certes pas la faveur des milieux artistiques. Le gouvernement rendra les choses de plus en plus difficiles pour les artistes canadiens, à tel point que

### *Taxe d'accise*

certaines devront quitter le Canada et tenter de vendre leurs œuvres aux États-Unis. Le présent bill n'aidera pas le jeune collectionneur, par exemple, le jeune professionnel qui souhaite monter une modeste collection d'œuvres d'art et qui commence en général par acheter quelques gravures. Le coût de celles-ci sera maintenant plus élevé.

Dans l'excellent document intitulé «Pour une stratégie culturelle», établi par la Conférence canadienne des arts, les auteurs souhaitent vivement que l'on prévoie des stimulants fiscaux à l'intention des investisseurs privés. Et c'est tout à fait le contraire que nous trouvons dans le bill C-57 dont nous sommes saisis ce soir. Les auteurs de ce document insistent sur la nécessité d'user systématiquement des politiques fiscales pour promouvoir le développement culturel. Malheureusement, le bill que nous étudions ce soir a des effets diamétralement opposés. Les auteurs soutiennent aussi que les artistes en arts visuels et les artisans devraient être exonérés de la taxe de vente sur le matériel nécessaire à la production de leurs œuvres et qu'ils ne devraient pas avoir à faire payer la taxe de vente à ceux qui achètent le produit fini de leur travail. Nous avons exactement le contraire ce soir. Nous avons un gouvernement qui a reçu un mandat et qui prétend poursuivre certains objectifs, mais qui, dans les faits, fait exactement le contraire. Cela ne s'applique pas uniquement au domaine culturel, mais à bien d'autres domaines. Il y a toujours une pléthore de promesses, de belles paroles, mais, comme quelqu'un le faisait remarquer, ce sont là des paroles en l'air. Ce sont les paroles et les gestes du ministre des Finances (M. MacEachen) qui sont révélateurs.

### ● (2130)

Le gouvernement a déclaré vouloir se donner une politique culturelle cohérente. Mais son bilan en matière culturelle est assez lamentable. La plupart des institutions culturelles du Canada sont au bord de la faillite, mais le gouvernement n'envisage aucune mesure immédiate, il se contente d'établir une autre commission royale. Bien des artistes canadiens doivent quitter le pays parce qu'ils ne peuvent y gagner leur vie en vendant leurs œuvres. Au lieu de les aider, le gouvernement ne fait que leur compliquer l'existence.

L'une des principales recommandations de la Conférence canadienne des arts était que le ministère des Communications ait un peu plus de pouvoirs et une certaine influence sur les autres ministères pour ce qui est de leur politique en matière d'arts. Le bill C-57 dont nous sommes saisis nous montre bien à quel point le ministre chargé, au Canada, des affaires culturelles a peu de pouvoir au cabinet, même dans les petites choses comme la taxe de vente sur les gravures, qui est certes une chose de peu d'importance pour le gouvernement.

Encore une fois, pourquoi le gouvernement fait-il cela? A-t-il une raison? C'est pourtant l'évidence même que cette taxe coûtera beaucoup plus d'efforts qu'elle ne rapportera de bénéfices. Le montant recueilli avec cette taxe sera négligeable. Il en coûtera beaucoup plus pour la mettre en vigueur qu'elle ne produira de recettes. Qu'est-ce que cela donne? Où est la logique de l'affaire? Il n'y en n'a pas.